Mauréfilms et ICC se battent pour "Le monde fantastique d'Oz"

La guerre entre les deux distributeurs de films de la Réunion se poursuit. L'objet du litige est cette fois "Le monde fantastique d'Oz", un film fantastique américain, dont la sortie est prévue pour le mercredi 13 mars prochain à la Réunion. Mauréfilms, obtenu les droits de diffusion, a décidé de réserver l'avant-première à sa salle le Gaumont Lacaze à Saint-Denis. S'estimant lésé, Investissement et Commerce Cinéma a saisi le juge des référés du tribunal de commerce de Saint-Denis afin de contraindre la société de lui louer la production pendant deux semaines au Ritz, l'une de ses salles dionysiennes.

Parlant de "dommage imminent", ICC assure que le fait que Mauréfilms réserve l'exclusivité du film au Gaumont Lacaze constitue une pratique anticoncurrentielle illicite qu'il conviendrait de faire cesser. En réponse, Mauréfilms a indiqué que son concurrent dispose de plus de salles que lui dans le chef-lieu (5 contre 1), qu'il bénéficie en outre de la totalité du catalogue du distributeur Com Plus, ainsi que de la quasi-totalité de celui d'Ohana Cinéma. Se jugeant "en position de faiblesse" face à "un opérateur ultra dominant", Mauréfilms veut donc se réserver le droit "d'exclure occasionnellement la société ICC de ses plans de sortie". Tout en rappelant que la société concurrente prévoit l'ouverture d'un complexe de six salles appelé Le Grand Plaza pour 2014-2015, Mauréfilms et son avocat, Me Antoine, expliquent que son désir d'exclusivité du film à Saint-Denis traduit "une condi-

> tion essentielle de sa survie économique".

mique".

Il appartient à présent au juge des référés de prendre une décision. Elle sera rendue lundi 11 mars, soit deux jours avant la sortie locale du "Monde fantastique d'Oz".



ICC conteste l'exclusivité du film au Gaumont Lacaze à Saint-Denis (photo Ludovic Laï-Yu).